Association ADENTES 16 rue Albert Decrais 33700 Merignac www.adentes.org

Procès - Verbal de réunion du bureau.

Mardi 30 juillet 2013.

Membres présents : Antoine Girard (secrétaire de l'association), Loïc Peden (président de l'association).

Membre excusé: Pierre Emprou, déléguant son pouvoir à Loïc Peden.

Ordre du jour : Modification statutaire de l'adresse de domiciliation.

Président de séance : Loïc Peden

Secrétaire de séance : Antoine Girard

Exposé : Conformément aux résolutions de la première assemblée générale, il a été confié au bureau sous la direction de son président la tâche d'effectuer les démarches visant à établir l'adresse de domiciliation de l'association dans des locaux communautaires.

Le président a donc contacté la mairie de la ville de Guipavas et obtenu l'accord écrit du responsable des services de la vie associative après consultation de l'élu en charge, pour la domiciliation de l'ADENTES dans les locaux de la ville de Guipavas.

Proposition de vote : le président de séance propose la modification statutaire de l'article 3 des statuts de l'association établissant le siège social de manière à faire figurer :

L'association est établie au 56 rue de Brest, Guipavas.

Cette proposition est votée à l'unanimité des membres de l'association.

Elle est donc approuvée.

Les statuts sont modifiés en conséquence à compter de la signature du compte-rendu de réunion.

Loïc Peden, Président de séance.

Antoine Girard, Secrétaire de séance.